

Délibération 2025-096

Marché Public n°2025-GRP-02 – Nettoyage des locaux et sites communaux et intercommunaux – Attribution

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn, sous la présidence de M. Jean-Marc DUMOULIN, Président, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 9 décembre 2025.

Participants

Bessières	M. Bernard BERINGUIER, M. Cédric MAUREL, Mme Mylène MONCERET, Mme Christel RIVIERE
Bondigoux	M. Didier ROUX
Buzet-sur-Tarn	M. Patrick BONNASSIES, Mme Ghislaine CHARLES, Mme Katia GUERRERO, M. Gilles JOVIADO
La Magdelaine-sur-Tarn	M. Maxime ANTONY, Mme Isabelle GAYRAUD
Layrac-sur-Tarn	M. Thierry ASTRUC
Le Born	
Mirepoix-sur-Tarn	Mme Sonia BLANCHARD ESSNER, M. Jean-Louis RICHARD
Villematier	M. Jean-Michel JILIBERT
Villemur-sur-Tarn	Mme Corine BRINGUIER, M. Georges CHEVALLIER, Mme Florence DELTORT, M. Jean-Marc DUMOULIN, Mme Aurore DUQUENOY, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Agnès PREGNO, M. Daniel REGIS

Conseillers ayant donné pouvoir

M. Ludovic DARENGOSSE a donné pouvoir à Mme Mylène MONCERET
M. Aïli HAMDANI a donné pouvoir à M. Cédric MAUREL
M. Julien ASSIE a donné pouvoir à M. Gilles JOVIADO
Mme Karine SAUNIER a donné pouvoir à M. Jean-Michel JILIBERT
M. Michel SANTOUL a donné pouvoir à M. Daniel REGIS

Conseillers excusés

M. Robert SABATIER

Conseillers absents

Mme Carole LAVAL
M. Patrice BRAGAGNOLO

Secrétaire de séance

Mme Florence DELTORT

Membres en exercice - 31 | Membres présents -23 | Pouvoirs - 05 | Membres absents – 03

Exposé

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le marché de nettoyage a été relancé car certaines prestations sont reprises en régie concernant la Commune de Villemur-sur-Tarn et quelques locaux de Val'Aïgo.

La date limite de réception des offres a été fixée au 25 novembre 2025.

La Communauté de Communes étant mandataire de ce marché, les membres de la CAO communautaire se sont préalablement réunis le 1er décembre 2025.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le rapport d'analyse des offres et propose de retenir l'offre de :

- **IMY NETTOYAGE** pour un montant estimatif annuel de 49 926.04 € HT pour le lot 1.
- **AVESQ** pour un montant estimatif annuel de 95 888, 60€ HT pour le lot 2.

Décision

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le quorum étant vérifié, le Conseil Communautaire, décide:

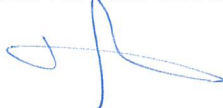
- **D'approuver** l'opération présentée ci-dessus ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement de l'entreprise :
 - **IMY NETTOYAGE** pour le lot 1.
 - **AVESQ** pour le lot 2.
- **De mandater** Monsieur le Président pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.
- **De préciser** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Votants – 28 | Pour – 25 | Contre – 00 | Abstention – 03

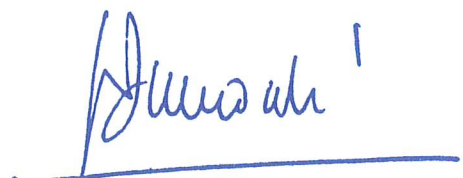
Ainsi fait et délibéré à Salle Bernadou à Villemur-sur-Tarn , les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance,
Mme Florence DELTORT



Pour extrait conforme,

Le Président,
M. Jean-Marc DUMOULIN



Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées,

Le **24 DEC. 2025**